



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 
ID : 059-215900523-20220628-2022M0628148-AU

Arrêté n°2022/148

Objet : Prestations de transports dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et de loisirs

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

ARRETE

Article 1 : L'attribution des lots 1 « Transports à destination des écoles de la commune dans le cadre des activités scolaires » et 2 « Transports en bus dans le cadre des activités périscolaires et de loisirs » du marché à la société Transdev Littoral Nord – 251 Avenue Henri Ravisse – Zac Transmarck – 62730 Marck.

Article 2 : Les marchés sont conclus à compter du 04 juillet 2022 au 31 août 2023. Ils seront renouvelables une fois par tacite reconduction pour une durée de douze mois, soit jusqu'au 31 août 2024.

Article 3 : Cet arrêté est soumis aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 28/06/2022
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

